

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 14 décembre 2017 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, M. PEROT, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. LALUQUE, M. PUISSET, M. IUNGSMANN, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :

M. CORMERAIS, Mme DUBOUILH, M. LAMPROPOULOS, Mme OLLIER, M. ORTEL, Mme PORTES, M. AMIEL, Mme GUEUDELIN, Mme SALAS, M. WEST.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme CARRIBON, Mme MIRAS, Mme RENAUDIN, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H10.

I/ PLAN ÉTUDIANT

M. Ballesta informe la commission que le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants est actuellement en débat devant le parlement.

Définition des capacités d'accueil : l'ensemble des places proposées sur la nouvelle plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D. 612-11 à D. 611-18 du code de l'éducation.

Les capacités d'accueil de chaque formation doivent faire l'objet d'une **délibération du conseil d'administration** de l'établissement dispensant une formation du 1er cycle concerné. En regard du calendrier de la procédure nationale de préinscription, ces délibérations devront être adoptées avant le **17 janvier** pour permettre une mise en ligne sur la plateforme Parcoursup avant son ouverture aux lycéens et étudiants pour la saisie de leurs vœux (22/01/2018).

Définition des "attendus" : Ils correspondent aux connaissances et compétences nécessaires à l'entrée dans les formations du 1^{er} cycle en vue de la réussite dans chaque filière.

Objectifs des attendus :

- Informer les lycéens et leur donner les moyens de se situer,
- Donner aux professeurs principaux des clés de lecture pour éclairer l'avis formulé sur la fiche avenir,

- Servir aux établissements pour définir les critères.

Les attendus de la formation seront pris en compte au regard de leur cohérence avec les acquis du candidat pour permettre à l'autorité académique de proposer une formation susceptible d'accueillir le candidat qui n'a reçu aucune proposition d'admission.

Il existe des attendus nationaux définis pour chaque mention de licence par la conférence des doyens (publication le 13/12/2017). Les points communs pour les différentes mentions :

- Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement,
- Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B),
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle.

Outre ces attendus nationaux, les établissements peuvent définir des attendus locaux.

En complément des attendus qui figurent sur la plateforme, des critères sont définis permettant de préciser les **éléments pris en compte lors de l'examen des vœux**.

- Les établissements renseignent les pièces justificatives utilisées pour l'examen des vœux. Une formation ne pourra pas invoquer pour justifier sa décision un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme,
- La plateforme comprend un espace intitulé "projet de formation motivé", obligatoire pour le candidat qui vaut lettre de motivation.

Les **attendus et éléments pris en compte lors de l'examen des vœux** doivent être votés le 6 mars au plus tard par la CFVU.

Éléments à compléter par l'établissement sur la plateforme :

- Journées portes ouvertes ou d'immersion,
- Coordonnées correspondant pédagogique,
- Contenus et organisation des enseignements pour la formation,
- Possibilités de poursuite d'études et/ou métiers,
- Attendus locaux,
- Critères d'examen des vœux + pièces du dossier,
- Capacités d'accueil.

Mme Duféal s'étonne que la validation de ces éléments soit fixée au mois de mars, ce qui lui semble tardif.

M. Ballesta répond que si la validation par la CFVU peut être effectuée au plus tard au 6 mars en revanche, l'alimentation de la plateforme devra être réalisée avant le 17 janvier.

Il ajoute que beaucoup d'informations sont saisies ou en cours de saisie notamment les caractéristiques des formations, les taux de réussite ou la poursuite d'études.

Pour ce qui concerne les attendus nationaux, la CDUFRI a souligné leur décalage au regard de la réalité de nos formations et que leur formulation pouvait avoir un effet de dissuasif pour les lycéens de s'inscrire dans nos formations.

M. Hauquin partage cette inquiétude quant au niveau d'information et de la perception que les lycéens auront des formations.

M. lungmann indique qu'il s'agit d'éviter que les titulaires des séries de baccalauréats professionnels et technologiques s'engagent dans des filières pour lesquelles ils ne disposent des attendus nécessaires pour réussir.

Certains lycéens s'interrogent sur la forme que vont prendre les mesures d'accompagnement ou de mise à niveau pour ceux d'entre eux qui recevront une réponse d'admission conditionnée, le oui-si.

M. Ballesta répond que cette question n'est pas prégnante aujourd'hui, la priorité du ministère est la réussite de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les lycéens. A cette rentrée, des dispositifs de mise à niveau partielle seront vraisemblablement proposés mais ce dispositif prendra tout son sens en 2019 seulement.

M. Lapaire pense que la réussite de la réforme repose sur la synergie entre le secondaire et le supérieur. Pour les lycées qu'il connaît, il constate une insuffisance de l'information, des actions d'orientation et de l'accompagnement. Seul un bon accompagnement permettra d'éviter aux lycéens de faire un mauvais choix de poursuite d'études.

M. Hauquin partage cet avis. Il informe la commission que la DOSIP¹ travaille sur la question de la formation des professeurs principaux du secondaire en collaboration avec le réseau des CIO². Les rencontres entre ces professeurs principaux et ceux de l'enseignement supérieur sont indispensables. Il évoque les journées portes ouvertes du 18 janvier qui seront l'occasion de rencontrer ces professeurs principaux ainsi que les lycéens.

Mme Rachmuhl déclare qu'il est difficile d'évaluer le niveau des entrants. Même avec un 12/20 en langue au Bac L, les étudiants éprouvent beaucoup de difficultés pour suivre convenablement les cours. Elle considère que la formulation des attendus nationaux est trop vague pour éclairer efficacement le choix des candidats.

M. Lungmann indique que les lycéens recevront des conseils pour le choix de leurs vœux mais ne recevront pas d'avis négatifs des établissements quant aux vœux exprimés.

Mme Rahou signale que le projet motivé du candidat, autrement dit la lettre de motivation, constitue une pièce obligatoire du dossier. Elle s'inquiète du maintien du statut "en attente" jusqu'à la date du 21 septembre.

Mme Duféal estime que nos maquettes de formation portent leurs propres attendus, ceux proposés sont donc inutiles. Elle craint que les lettres de motivation se ressemblent toutes et qu'elles ne présentent que peu d'intérêt pour le classement des candidats.

M. Ballesta considère que la 1^{ère} source d'information des professeurs principaux et des lycéens est notre offre de formation en ligne. Une de nos priorités est d'améliorer les contenus qui y figurent. Il compte également sur la mise à disposition de services civiques pour accompagner les lycéens dans leurs démarches d'orientation.

M. Puisset se déclare hostile aux attendus qui selon lui sont synonymes de sélection. Pour ce qui concerne les oui-si, il pense que cette condition se traduira fatalement par un non.

¹ Direction orientation - stages - insertion professionnelle

² Centres d'Information et d'orientation

II/ REPARTITION DES SUBVENTIONS FSDIE

Présentation par Mme Renaudin.

TABLEAU DES DEMANDES DE SUBVENTION FSDIE Commission FSDIE du 28 novembre 2017

Nombre total de projets reçus	17
1. Nombre de projets associatifs	12
2. Nombre de projets individuels	5
Montant total des subventions demandées	26 102,43 €
1. Montant total des demandes associatives	10 740,43 €
2. Montant total des demandes individuelles	15 362,00 €
montant total des subventions accordées	19 711,43 €
1. Montant accordé aux associations	13 250,43 €
2. Montant accordé aux individuels	6 461,00 €
Crédits disponible sur le CR 913.52	20 323,00 €

Types de projets : 47% relèvent de projets culture, 16% concernent la citoyenneté, le reste concerne des projets sport et voyage.

Les projets présentés étaient très bien construits, toutefois 2 ont été réévalués car ils n'avaient pas intégrés le nouveau règlement qui permet d'allouer jusqu'à 40€/étudiant de forfait voyage (Associations Coop IUT Bordeaux Montaigne et Prométhée). Deux projets ont été refusés, celui d'Isic Rider qui a été jugé par la commission comme un voyage d'agrément et un projet individuel portant sur la réalisation d'un court métrage sur le thème du harcèlement de rue. Ce dossier est renvoyé à la commission de février. Il mérite d'y consacrer un temps plus long afin de parvenir à un projet abouti avec l'accompagnement notamment de l'association des anciens étudiants en Cinéma et l'association Ecla Aquitaine.

Mme Duféal demande si le FSDIE participe au financement des sorties de terrain en master.

Mme Renaudin répond que le FSDIE ne participe pas au financement des activités pédagogiques prévues dans le cadre des formations.

Elle indique qu'il reste un reliquat de 611.57€ sur le volet projets associatifs. Elle propose de reverser cette somme à l'association Prométhée qui a investi dans l'acquisition de drapeaux permettant d'identifier les associations lors du Village Associatif Montaigne (VAM) de la rentrée universitaire. Celle-ci a présenté une facture de 555,58€, très proche du montant du reliquat.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ **La CFVU adopte la répartition des 19711,43€ de subventions FSDIE aux projets associatifs et individuels ainsi que le reversement des 611.57€ de reliquat à l'association Prométhée.**

Mme Renaudin propose que les 8000€ de reliquat 2017 de l'aide sociale soient utilisés pour l'achat de barnums et d'une sono pour les associations.

M. Ballesta aurait souhaité que la CFVU ait été préalablement informée de la question de l'usage de ce reliquat. Il envisage quant à lui un investissement pour l'acquisition de mobilier urbain car l'amélioration des conditions de vie sur le campus est une priorité ; d'autant que notre université doit se préparer à une augmentation des effectifs étudiants à la rentrée prochaine.

Mme Renaudin répond que cette situation est inédite car c'est la première fois qu'il y a un reliquat sur le volet aide sociale. Si celui-ci n'est pas consommé avant la fin de l'année, sa réaffectation sur le budget 2018 ne pourra se faire que sur la section investissement.

Mme Caillot s'interroge sur la capacité de la DPIL³ à gérer des investissements supplémentaires non prévus au budget sauf si la coordination de ces achats est faite par la DVU⁴.

M. Lapaire pense que pour ces aménagements du campus, on peut s'appuyer sur l'expertise des chercheurs en aménagement.

Mme Duféal répond que le mobilier urbain existant est déjà cartographié, ce travail ayant été réalisé dans le cadre de cartoparties, travail qu'elle souhaite restituer devant la CFVU.

M. Ballesta propose de solliciter Emmanuelle Bonneau du département aménagement.

Mme Renaudin ajoute qu'on peut également s'appuyer sur les réflexions et actions menées dans le cadre du dispositif campus en commun.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ **La CFVU donne un avis favorable pour investir le reliquat de l'aide sociale dans l'acquisition de mobilier urbain.**

III/ MODIFICATION D'INTITULE DU PARCOURS TYPE MASTER "STRATEGIE ET TECHNIQUES DE L'OPERATION ARCHEOLOGIQUE "

Pour une meilleure visibilité des masters à orientation professionnelle qui proposent un tronc commun en M1, l'UFR Humanités demande que la spécificité du parcours s'affiche sur le site web dès le M1 ainsi que sur le portail national « trouvermonmaster.gouv.fr ».

D'autre part, il est demandé un changement d'intitulé, le parcours à orientation professionnelle qui s'intitule "**stratégie et techniques de l'opération archéologique**" deviendrait "**Ingénierie de l'archéologie préventive**".

Les enseignements du tronc commun entre le M1 archéologie (recherche) et du M1 Ingénierie de l'archéologie préventive demeurent et ne génèrent pas d'heures supplémentaires.

Ainsi dans la mention archéologie sciences pour l'archéologie déclinerait 3 parcours dès le M1 :

- M1+M2 Archéométrie (Recherche)
- M1+M2 Archéologie (Recherche)

³ Direction du patrimoine immobilier et logistique

⁴ Direction vivre à l'université

- M1+M2 Ingénierie de l'archéologie préventive (« pro » nouveau nom)

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ **La CFVU valide la modification de structure et d'intitulé du parcours type pour le master mention archéologie sciences pour l'archéologie.**

IV/ BILAN RENTREE 2017

Présentation par Mme Miras.

- Les inscriptions administratives :
Calendrier de la campagne : du 05 au 28 juillet et du 21 août au 28 septembre 2017
Organisation :
 - mise en œuvre du projet de dématérialisation des pièces jointes pour tous les candidats néo-entrants,
 - ré-inscription en présentiel avec ouverture au public : de 8h30 à 17h.
Assistance dématérialisée du 03/07 au 13/10 :
6480 demandes d'assistance (SOS-IA) (en 2016 : 3876) = + 40%,
Au moins 2500 messages sur les adresses Scolarités,
Appels téléphoniques non quantifiables.
- Les admissions :
 - 26 412 vœux formulés pour UBM,
 - Tous les étudiants de l'académie ont été acceptés pour les formations non-sélectives.
☞ *PARCOURSUP remplace APB à partir de 2018 (attendus, nombre de vœux réduit, suppression du tirage au sort...), forte inquiétude par rapport à la gestion administrative.*

Focus sur les admissions master : déploiement en janvier 2017 du portail « **Trouvermonmaster.com** ». Les étudiants de toutes les académies ont une vision nationale de l'offre de formation et peuvent postuler sur plus de masters. Si un candidat a postulé à plus de 2 masters (mention différente) et qu'il n'a pas de réponse favorable, il peut saisir le recteur de son académie en vue d'une poursuite d'études sur un master « compatible » qui dispose de places vacantes.

Bilan 2017 : 67 saisines auprès du recteur dont 4 étudiants UBM, 29 Région Nouvelle Aquitaine. 13 étudiants ont eu une proposition UBM, pour 25 pas de proposition (capacité atteinte, pas de cohérence avec le projet pro, niveau insuffisant...). ☞ *Procédure chronophage (Direction de la scolarité, UFR, responsables de formation) pour un taux d'inscription très réduit.*

- Les recours :
 - Niveau licence : 2017-2018
26 demandes / 4 avis favorables sur la formation sollicitée
 - Niveau master : 2017-2018
39 demandes / 10 avis favorables sur la formation sollicitée
Motifs de refus : capacité atteinte, pas de cohérence avec le projet pro, niveau insuffisant...
- Les dérogations (demandes d'admission hors délai) :
 - Niveau licence : 2017-2018

- 150 demandes / 145 avis favorables
 Pour mémoire :
 2016-2017 : 310 dossiers / 268 avis favorables
 2015-2016 : 86 dossiers / 36 avis favorables
- Niveau master : 2017-2018
 52 demandes / 39 avis favorables
 Pour mémoire :
 2016-2017 : 37 dossiers / 34 avis favorables
 2015-2016 : 12 dossiers / 8 avis favorables
 - Les annulations / remboursements :
 188 demandes d'annulation
 60 inscriptions ont été remboursés (12 735,20€)
 67 inscriptions ont été annulées sans remboursement (boursiers, abandons après le 14/11)
 61 demandes sont encore en cours à ce jour
 481 boursiers demandent leur remboursement car lors de l'inscription, ils n'étaient pas en possession de leur notification de Bourse (démarche hors délais)
 ☞ *Réflexion sur la possibilité d'une procédure dématérialisée*
 - Exonérations sur décision du Président :
 Total : 84 demandes (+29%) (2016/2017, 60 demandes).

M. Ballesta, concernant la campagne d'admission master, évoque un projet de calendrier harmonisé au niveau national proposé par le réseau des vice-présidents CFVU. L'objectif étant de clôturer les admissions avant le début de la campagne d'inscription qui commence début juillet et d'inscrire les admis avant la fin juillet. Les étudiants n'ayant pas confirmé leur admission par une inscription seront réputés démissionnaires; l'effet attendu étant de fluidifier la gestion des listes complémentaires et d'accélérer le placement des candidats sans proposition d'admission.

M. Arcelin souligne que si on modifie les dates d'inscriptions pour les étudiants de master 1, il faudra revoir les dates de soutenance de certaines formations de licence professionnelles.

M. Puisset signale que des plaquettes de formation téléchargeables sur le site ne sont pas à jour. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de renforcer la communication sur les pièces à fournir pour finaliser l'inscription administrative. A défaut, les étudiants ne peuvent se voir délivrer leur carte d'étudiant et ne peuvent pas accéder aux emplois du temps en ligne.

Mme Miras répond que l'application est paramétrée en fin de campagne administrative pour envoyer un courriel de relance tous les 3 jours aux étudiants en leur rappelant les pièces manquantes.

Mme Duféal s'inquiète de la situation des boursiers et de l'information qui leur sera faite lors de la journée du futur étudiant.

Mme Miras répond que beaucoup de lycéens ne se préoccupent de la question des bourses tant qu'ils ne sont pas fixés sur leur choix de poursuite d'études. La direction de la scolarité va insister sur les démarches à réaliser en invitant notamment les lycéens à vérifier leur éligibilité aux bourses en utilisant le simulateur mis à leur disposition par le CROUS.

V/ CALENDRIER PREVISIONNEL CFVU DU 2ND SEMESTRE

Pour les attendus et éléments pris en compte lors de l'examen des vœux, la CFVU sera appelée à se prononcer sur la méthode de saisie anticipée et donnera un avis sur les capacités d'accueil lors d'une séance extraordinaire début janvier (date à fixer en fonction de la date du CA).

01 février 2018

01 mars 2018

05 avril 2018

24 mai 2018

14 juin 2018

05 juillet 2018

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H36.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET